



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Service de la coordination interministérielle**

Dossier suivi par  
Lucille CUNEGATTI  
Adjointe au chef du service de la coordination  
interministérielle  
02.33.80.60.71  
lucille.cunegatti@orne.gouv.fr

Alençon, le

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE**  
**(CSS)**

**Société PCAS (Rives d'Andaine)**

**Réunion du 22 juillet 2020**

**Préambule**

La commission de suivi de site de l'entreprise PCAS s'est réunie, le mercredi 22 juillet 2020, à 10h00, salle Raymond Ponot à Rives d'Andaine, sous la présidence de Monsieur Charles BARBIER, sous-préfet, secrétaire général, représentant Madame la Préfète de l'Orne.

**Étaient présents :**

- Pour le collège des administrations de l'État :

Monsieur Frédéric Pouleau, DREAL  
Madame Sylvie Girard, DDT  
Madame Annie Biard, SIDPC  
Madame Sandra Berlin, ARS



- Pour le collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

Monsieur Loïc Gaignon, représentant la commune de Rives d'Andaine et la Communauté de Communes d'Andaine-Passais

Madame Mélanie Fontaine, représentant la commune de Téssé-Froulay

Monsieur Mickael Lecommandeur, représentant la commune de Saint Julien du Terroux

Monsieur Michel Pecatte, représentant la commune de Thuboeuf

- Pour le collège des riverains et des associations :

Monsieur Guy Ivaldi, riverain

Monsieur Albert Lemonnier, représentant l'Association Faune et Flore de l'Orne

- Pour le collège exploitant :

Monsieur Thierry Britz,

Monsieur Nicolas Marcault

- Pour le collège exploitant :

Monsieur Didier Gaignon

- Personnalités qualifiées

Lieutenant Guihéneuc, SDIS

#### Étaient excusés :

Madame Noura Kihal-Flego, sous-préfète de la Mayenne,

Le Chef du SIDPC de la Mayenne,

Le DDT de la Mayenne,

Monsieur Claude Hubert,

Madame Maryse Oliviera,

Madame Christelle Auregan.

#### Assistaient également à la réunion :

Monsieur David Lepaisant, service de la Coordination Interministérielle,

Madame Lucille Gallais, service de la Coordination Interministérielle - secrétariat de la commission.

## **I – Introduction**

Le président de séance ouvre la réunion et remercie Monsieur Loïc Gaignon pour son accueil ainsi que les membres présents. Un tour de table est effectué.

## **II – Présentation du rapport d'activité 2019**

Monsieur Marcault présente le rapport d'activité 2019 à l'aide d'un diaporama.

Le diaporama support de la présentation de l'exploitant est joint au présent compte-rendu. Ce dernier se limite donc à reprendre les échanges entre les membres de la CSS.

Monsieur Lemonnier demande combien d'heures de formation sont consacrées aux nouveaux embauchés.

Monsieur Marcault explique qu'il y a deux types de formation à destination des nouveaux embauchés, une formation « RH » ainsi qu'une formation « sécurité ». Il s'agit d'une formation bien à part non comptabilisée dans les 1063 heures de formation annoncées dans le diaporama. Monsieur Marcault détaille le processus de formation des nouveaux embauchés.

Monsieur Lemonnier demande si les intérimaires ont moins d'heures de formation.

Monsieur Britz indique que la tendance n'est pas à diminuer le nombre d'heures de formation des intérimaires. Il souligne par contre qu'en raison de la crise sanitaire il y a eu une baisse du recours à l'intérim.

Monsieur Britz signale que la société s'attelle à améliorer les connaissances de base des employés.

Monsieur le président interroge Monsieur Marcault sur la stratégie de défense incendie des dépôts de liquides inflammables du site.

Monsieur Marcault indique que des réunions de travail sur cette thématique sont organisées.

Monsieur Lemonnier demande quels sont les contrôles effectués sur les salariés par la société après le suivi des formations e-learning.

Monsieur Marcault explique qu'un quiz doit obligatoirement être effectué par les personnes qui ont suivi la formation en e-learning. La formation est considérée comme valablement réalisée lorsque le taux de bonnes réponses au quiz atteint 80 %.

Monsieur le président demande quels enseignements ont été tirés des 5 exercices POI.

Monsieur Marcault considère qu'il est nécessaire d'en faire régulièrement. Il explique que certains outils informatiques ont d'ailleurs été mis en place à la suite de l'exercice de nuit où il était difficile de contacter les pompiers chez eux. Il est désormais possible d'appeler plusieurs personnes en même temps via une liste d'appels automatique.

Monsieur le président demande combien de personne peuvent déclencher l'alerte.

Monsieur Marcault répond que 13 personnes peuvent déclencher l'alerte.

Monsieur le président demande si les communes sont associées.

Monsieur Marcault répond par la négative et précise que les exercices sont réalisés en interne. La société Mahéroult participera désormais aux exercices dans la mesure où elle est très proche du site.

Madame Biard souligne que la sirène est peu audible mais que le rapprochement avec la société Mahéroult est un point positif. Il reste cependant des points à améliorer. Madame Biard fait remarquer que la perception de la sirène par la population reste un problème.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'un problème classique et qu'il est nécessaire de sensibiliser la population sur ce sujet.

Monsieur le président demande aux élus s'ils ont des difficultés à évoquer.

Monsieur Loïc Gaignon indique que la population, lorsqu'elle entend la sirène, sort pour voir ce qu'il se passe et c'est un véritable problème. Il juge que s'il est plus forte il y aura d'autant plus de curieux à venir voir.

Monsieur Lemonnier estime que la sensibilisation de la population est un vrai sujet à traiter.

Monsieur Lemonnier demande des précisions sur les réquisitions de pompiers.

Monsieur Marcault répond qu'il s'agit de la réglementation issue du code du travail.

Monsieur le président demande de quelle matière première il s'agissait lorsqu'il y a eu le problème d'odeur en juillet 2019.

Monsieur Marcault répond qu'il s'agissait de matières premières entrant dans une préparation côté chimie fine et que c'était dû au fournisseur. Il n'y a pas eu de plainte.

Monsieur Pouleau fait un point sur les visites d'inspection qui ont été effectuées en 2019. Celle de mai s'est bien déroulée et n'a pas donné lieu à des écarts particuliers (observation lors de l'exercice PPI). Concernant celle de mars 2019, Monsieur Pouleau fait part des points de contrôles et des observations qui ont été émises sur la thématique des risques chroniques. Monsieur Pouleau indique qu'il n'y a pas d'écart réglementaire majeur et que l'exploitant a déjà engagé des actions pour traiter les demandes.

Monsieur Lemonnier demande si des études sont réalisées sur les cultures qui se trouvent à proximité.

Monsieur Pouleau répond par l'affirmative et explique qu'un suivi environnemental est prescrit par l'arrêté préfectoral d'autorisation. Certains paramètres sont scrupuleusement suivis. Il s'agit d'études triennales dont les résultats ne font apparaître aucune difficulté.

Monsieur Lemonnier demande si c'est la présence de l'incinérateur qui engendre les études.

Monsieur Marcault répond par l'affirmative.

Monsieur Pouleau ajoute que comme c'est la réglementation déchets qui s'applique, il y a nécessairement une surveillance environnementale imposée.

Monsieur Lemonnier demande comment sont gérés les rejets par rapport à la Mayenne.

Monsieur Pouleau explique que les volumes de rejets au milieu naturel sont régulés en fonction de la période de l'année (entre l'étiage et les plus hautes eaux de la Mayenne).

Monsieur Marcault précise que la société loue des cuves de stockage lorsqu'elle ne peut pas rejeter.

Monsieur Britz insiste sur la nécessaire sensibilisation des enfants et souligne qu'il y a une bonne sensibilisation dans les écoles.

Monsieur Lemonnier confirme qu'il est essentiel de sensibiliser les plus jeunes.

Monsieur Britz explique que la société n'était pas à l'arrêt pendant la période de confinement. Il y avait seulement quelques salariés en télétravail. Monsieur Britz détaille les règles strictes mises en place au sein de la société.

Monsieur Pouleau présente le plan d'action post-Lubrizol du gouvernement à l'aide d'un diaporama qui sera joint au présent compte-rendu.

Monsieur Lemonnier demande comment la société s'approprie les rapports parlementaires post Lubrizol.

Monsieur Marcault explique que de nombreuses réunions sont organisées en interne via des groupes de travail ou des visioconférences.

Monsieur Britz estime que les accidents qui surviennent comme Lubrizol changent la donne. Il y a toute une phase d'études qui débouche sur une nouvelle réglementation.

Monsieur Pouleau confirme qu'il ne faut pas aller trop vite et qu'il est nécessaire d'attendre les arrêtés ministériels du post-Lubrizol pour ne pas se lancer dans des démarches inutiles et coûteuses.

Monsieur Britz souligne que l'entreprise est en train de travailler pour baisser les stocks.

Monsieur Marcault ajoute qu'il s'agit d'investissements très lourds pour la société.

Madame Biard rappelle aux élus l'obligation, pour les communes où il y a un site SEVESO, de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur Lemonnier demande ce qu'il va être fait au sujet de l'alerte.

Monsieur le président répond qu'il faut attendre la fin des réflexions nationales qui sont en cours.

Monsieur Loïc Gaignon estime qu'il n'est peut-être pas judicieux de déployer l'alarme au loin et suggère une information post-Lubrizol par la société envers la population

En l'absence de questions diverses, le président remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la réunion.

Alençon, le **30 JUIL. 2020**

Le président,

Charles BARBIER

